Conseil supérieur de la langue française

Bulletin

Volume 23, n° 1 | Juin 2007

Éditorial

Éditorial du président

Conrad Ouellon, président du Conseil supérieur de la langue française

Extraits d'une allocution du président du Conseil présentée à l'Université Laurentienne, à Sudbury (Ontario), le 8 février dernier.

Le français, une langue partagée

En francophonie, ce qui devrait guider la réflexion sur la norme, c'est la nécessité de la compréhension mutuelle entre locuteurs de la langue française, et, en premier lieu, entre ceux pour qui c'est la langue première.

Le français doit devenir une langue partagée par l'ensemble de ses locuteurs. Une langue qui, comme toutes les langues, peut être vue comme un fonds constitué par les apports des locuteurs de toutes les variétés de la langue, et inversement, un fonds qui contient la plus grande partie du répertoire lexical, morphologique et syntaxique de la langue auquel s'approvisionne une variété. Le discours officiel de ceux qui prennent la parole dans la francophonie doit mettre l'accent sur ce fonds partagé, plutôt que sur les différences. Une langue qui accepte la différence comme une richesse, une marque de vie, plutôt que comme un signe de décadence, de mort annoncée.

« À mon avis, il n'existe pas, en soi, de formes inférieures de français, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de langues plus belles que d'autres. »

À mon avis, il n'existe pas, en soi, de formes inférieures de français, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de langues plus belles que d'autres. Il faut cependant admettre que l'espace de communication est de dimension variable selon les variétés de français employées. Le joual, ou le chiac, ou d'autres variétés populaires de français, permettent de communiquer efficacement dans les contextes appropriés et dans des espaces de communication plus restreints, admettons-le, que les variétés plus « neutres » de français en usage au Canada.

Suite à la page 2, Éditorial

Prix et décorations

Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et des prix du Conseil supérieur de la langue française à l'Assemblée nationale

« Par la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier, le Conseil veut faire ressortir l'admirable continuité qui existe entre l'action des récipiendaires et des lauréats et celle d'une collectivité francophone dynamique qui tient à conserver et à développer sa langue. » C'est ce qu'a souligné le président du Conseil supérieur de la langue française, M. Conrad Ouellon, à l'occasion de la remise de l'Ordre et des prix du Conseil, le 14 mars dernier à l'Assemblée nationale du Québec.

Les faits saillants de la cérémonie ont été les discours des récipiendaires et des lauréats, qui ont été authentiques et parfois très originaux.

Suite à la page 3, Cérémonie

Sommaire du Bulletin

Éditorial du président 1
Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et des prix du Conseil supérieur de la langue française à l'Assemblée nationale 1
Notices biographiques des récipiendaires 3
Présentation des lauréats du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier 5
Extraits des discours 2007 5
Journée de réflexion : « Les défis du français au Québec » 6
Études et recherches 7
Brèves et nouveautés 11
Pour s'abonner au Bulletin 12

Québec

2007-02898/

Éditorial

Suite de la une

Dans leur registre formel, le français québécois standard, le français acadien standard, le français ontarien standard donnent chacun accès à de vastes espaces de communication qui, reconnaissons-le, se recoupent dans leur quasi-totalité. Qu'est-ce qui fait que ces espaces se superposent malgré les accents, les différences régionales? C'est qu'il s'agit en définitive de la même langue.

Ces variétés de français standards sont parfaitement compréhensibles pour les Français hexagonaux que nous sommes appelés à rencontrer. Nous puisons en effet au même fonds commun, la langue française.

On peut tirer quelques conséquences de ce raisonnement. Certaines relèvent des attitudes : il faut reconnaître l'existence des variétés et leur valeur, cesser de propager l'idée que l'apprentissage d'une forme plus valorisée de langue ne peut se faire que par la disparition de traits régionaux et des variétés. Dit autrement, il ne faut pas que le français « standard » soit présenté à l'élève comme une langue étrangère; on doit plutôt faire valoir les traits communs des variétés d'une même langue. L'apprentissage de la langue doit viser à développer un répertoire de registres linguistiques, à élargir l'espace de communication.

Il est important d'adopter une attitude de tolérance envers les différences d'accent, les parlers régionaux. Il serait souhaitable que, par exemple, les ouvrages didactiques, en langue orale et écrite, leur fassent une place. Le simple fait qu'un pays ou une province compte plus de locuteurs ne rend pas son parler supérieur ! La nécessité d'intercompréhension et d'une communication efficace entraîne cependant l'obligation de la prise en compte de la variété la plus répandue.

« Le simple fait qu'un pays ou une province compte plus de locuteurs ne rend pas son parler supérieur ! »

En second lieu, le développement en français de nos sociétés est fondé en bonne partie sur l'usage d'une langue commune, qu'on devrait pouvoir partager avec les allophones et les anglophones. De façon prioritaire, on doit veiller à ce que leur apprentissage du français, qu'il soit commandé ou non par une loi linguistique, soit senti comme avantageux.

La connaissance du français doit faciliter l'accès au marché du travail. À quoi sert d'apprendre le français si les emplois disponibles exigent la connaissance supplémentaire de l'anglais, ou l'anglais seulement? Nos sociétés doivent également tirer profit de la connaissance d'autres langues de ces nouveaux francophones dans le contexte actuel d'ouverture sur le monde. Cela peut devenir un avantage compétitif sur un continent fortement monolingue anglais.

La connaissance du français doit améliorer la qualité de vie du nouvel arrivant en facilitant l'intégration à la société d'accueil. Dans un pays majoritairement anglophone, où il est possible de changer de province facilement, ce peut être la qualité de l'accueil qui fait toute la différence. C'est ainsi qu'au Québec, par exemple, les mesures législatives en faveur du français ne peuvent suffire à faire du français la langue commune. Le nouvel arrivant doit se sentir attiré par la société d'accueil, considérer avantageux d'en faire partie. [...] La connaissance du français donne un avantage concurrentiel dans un milieu fortement unilingue anglais en ouvrant une porte sur d'autres cultures, d'autres mondes.

« La connaissance du français doit améliorer la qualité de vie du nouvel arrivant en facilitant l'intégration à la société d'accueil. »

Le fait de prendre ainsi en compte la fonction utilitaire de la langue française dans un contexte d'intercompréhension entre locuteurs anciens ou nouveaux du français, sans que soit remise en question sa fonction identitaire, entraîne d'autres commentaires qui touchent plutôt l'image que nous donnons de la langue française. Il faut réfléchir sur la notion même de norme, trop souvent empreinte de purisme.

À l'écrit, quel avantage retire-t-on à entretenir cette idée que la langue française est une langue très, voire trop difficile à apprendre? C'est ce qu'on propage comme idée en accordant autant d'importance, encore aujourd'hui, aux exceptions, aux accords de participes, etc. Pourquoi une telle obsession de la faute d'orthographe? Pourquoi un tel refus des Rectifications de l'orthographe? Pourquoi, en même temps, une telle rigidité chez les tenants de l'orthographe rectifiée? Dans tous les cas, il faudrait réfléchir au degré de tolérance approprié devant l'écart à la norme, la « faute », compte tenu des pratiques dans les langues voisines comme l'anglais, l'espagnol, le portugais, etc. Finalement, pourquoi ne pas apprendre l'anglais?

À l'oral, quel intérêt a-t-on à proposer des modèles inimitables ou perçus comme trop éloignés de nos propres pratiques? De plus, il faut faire la distinction, dans notre discours, entre ce qu'est une langue de qualité pour un professionnel de la langue et un niveau de langue qui semble à la portée de la population en général.

On peut penser que ce qui vient d'être dit suggère un relâchement des efforts en vue d'une valorisation de la langue française. Je dirais qu'au contraire, en plaçant les choses dans un contexte différent, en modifiant le discours et les attitudes négatives, ces propos renforcent l'obligation de la maîtrise de la langue.

Il faut tenir fermement la position suivante : la société a la responsabilité d'offrir à tous et à toutes les moyens de maîtriser la langue, chacun et chacune étant par la suite bien libre d'employer le niveau de langue qu'il souhaite. Bref, l'objectif de formation à la langue maternelle doit être clair : le seul français qui peut être enseigné est un français national, *de niveau international*, qui peut être défini différemment, selon qu'il s'agit de l'oral ou de l'écrit. Le français d'ici, *de registre « officiel »*, correspond à ce français international. C'est également ce français que veulent apprendre la majorité des immigrants.

Les médias, les organismes gouvernementaux et publics, les professionnels de la parole ont le devoir d'utiliser une langue correcte dans leurs discours et tous leurs documents écrits.

Le discours sur la qualité de la langue doit se fonder à la fois sur la fonction identitaire et culturelle de la langue et sur sa fonction utilitaire, liée à la nécessité de l'intercompréhension entre locuteurs de toutes les variétés du français. Que la maîtrise de la langue rend efficace la transmission de messages, qu'elle est une marque de professionnalisme et de sérieux d'un professionnel ou d'une entreprise, qu'il peut être bien vu de parler correctement, sans qu'on renonce à son accent, autant d'arguments qui doivent être mis en évidence dans un effort de promotion d'une langue française de qualité.

Enfin, l'intérêt d'un nouvel arrivant à faire l'apprentissage de la langue française sera plus grand si cette langue est perçue comme utile, de bonne qualité et capable d'assurer la communication avec les francophones du monde entier.

Cérémonie

Suite de la une

En outre, M. Michel Rivard, auteur-compositeur-interprète qui recevait l'Ordre pour le Québec, a interprété *a capella*, en guise de remerciement, sa chanson « Le cœur de ma vie », qui fait référence à la langue française d'Amérique, et cela, au grand plaisir des quelque 150 invités rassemblés au Salon rouge. Les invités ont également eu droit au jeu du calembour avec M. Alain Rey, maître à penser des Dictionnaires Le Robert. Celui-ci, qui recevait l'Ordre dans la catégorie « Autres continents », a décortiqué de façon habile et avec esprit le mot *récipiendaire*, récoltant les rires d'amusement de l'assistance. Des extraits de ces discours sont reproduits dans ce bulletin (p. 5).

Le Conseil supérieur de la langue française remet l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608 depuis vingt-neuf ans. L'Ordre est considéré comme une haute distinction dans le monde de la francophonie et le Prix commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain, tout en rappelant l'importance historique de la ville de Québec pour les francophones d'Amérique. Le prix Émile-Ollivier, créé en 2004 par le Conseil en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, récompense l'auteur d'une œuvre littéraire publiée en français par une maison d'édition canadienne située à l'extérieur du Québec.

Le Conseil prépare actuellement le 30e anniversaire de l'Ordre et du Prix; il sera célébré en mars 2008. Toutes les personnes ou organismes intéressés à en connaître davantage sur l'Ordre et les prix du Conseil, ou désireux de proposer une candidature, sont invités à consulter le site Internet du Conseil pour de plus amples renseignements.

Notices biographiques des récipiendaires

Jean-Louis ROY, *Québec*

Dans toutes les fonctions prestigieuses qu'il a occupées, M. Jean-Louis Roy a toujours fait preuve d'une grande préoccupation à l'égard des droits et libertés de la personne, et en particulier des francophones. Il a d'abord été directeur du quotidien montréalais *Le Devoir*. Ensuite, à titre de délégué général du Québec à Paris et délégué aux affaires multilatérales francophones, il s'est entre autres occupé de tous les dossiers de coopération bilatérale entre le Québec et la France. M. Roy a par la suite été secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), où il a animé la coopération multilatérale francophone et donné suite aux décisions prises aux sommets qui regroupaient les chefs d'État des 50 pays membres de l'organisme. M. Roy a également exercé le rôle de secrétaire général de la Francophonie. Il a en outre participé activement à tous les comités de travail de la communauté francophone internationale. M. Roy a siégé à divers conseils d'administration, puis il a été membre du Haut Conseil de la Francophonie et il a fait partie du Centre international pour le développement de l'inforoute en français. Depuis août 2002, il est président de Droits et Démocratie, le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

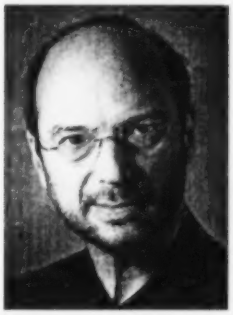

Michel RIVARD, *Québec*

M. Michel Rivard s'impose comme un artiste phare de la francophonie en Amérique depuis plus de trente ans. Auteur-compositeur-interprète, guitariste, comédien, monologuiste, cet homme aux multiples talents a, au fil du temps, inspiré toute une génération de jeunes auteurs-compositeurs du Québec et d'ailleurs, en plus d'avoir aidé à faire connaître la chanson québécoise et, par voie de conséquence, la culture française d'Amérique au-delà des frontières du Québec. Parmi les nombreux spectacles qu'il a donnés, on se souviendra de son apparition au Convocation Hall à Toronto en 1988, puisqu'à ce moment, aucun artiste québécois ne s'était produit en français sur la scène ontarienne depuis dix ans. M. Rivard a représenté la culture québécoise dans des événements de grande envergure; il a chanté devant des milliers de personnes à l'Olympia, à Paris, et il a été l'un des rares chanteurs francophones à avoir participé au spectacle d'Amnistie internationale *Human Rights Now !* au Stade olympique de Montréal. Le nombre impressionnant d'albums vendus et de prix remportés ainsi que les chansons de M. Rivard devenues des classiques, comme « La complainte du phoque en Alaska », « Libérer le trésor » ou « Un trou dans les nuages », témoignent avec force de son statut d'auteur de premier plan.

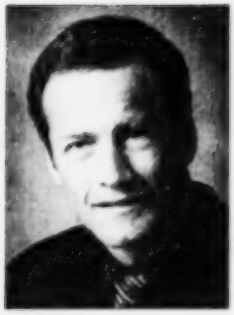

Phil COMEAU, *Acadie*

M. Phil Comeau est le cinéaste acadien le plus prolifique. Il a réalisé plus de cent films et émissions de télévision en Acadie, au Québec et dans une vingtaine de pays. Ses films projettent sans complaisance, mais avec un amour indéniable, l'image d'une Acadie qu'il connaît, comprend et qu'il veut révéler au monde entier. M. Comeau a ouvert la voie au cinéma acadien en écrivant et en réalisant le premier long métrage acadien indépendant : *Le secret de Jérôme*, une œuvre cinématographique reconnue mondialement, qui se déroule au XIX[e] siècle dans une communauté acadienne. Il a également réalisé la deuxième adaptation pour la télévision de *La Sagouine*, diffusée sur le réseau national de Radio-Canada. Cette télésérie, la première à être tournée par une équipe entièrement acadienne, a pour cadre le décor authentique de Bouctouche, ville du mythique personnage de la Sagouine. En parallèle à son métier de cinéaste, il a publié un dictionnaire où sont consignés mille mots acadiens ainsi qu'un recueil de poésie intitulé *Plumes d'icitte*, une anthologie de textes poétiques de la Nouvelle-Écosse. Il a de plus été responsable de nombreuses pétitions populaires pour franciser le nom des lieux et des rues dans les régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse.

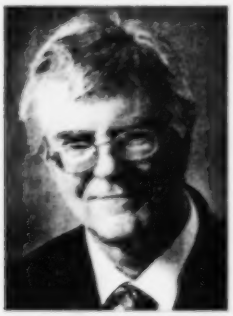

Gaétan GERVAIS, *Ontario*

Historien chevronné dont la contribution à l'historiographie franco-ontarienne et à l'éducation n'est plus à prouver, M. Gaétan Gervais est professeur titulaire d'histoire à l'Université Laurentienne, en Ontario. Il est le fondateur du *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français* ainsi que l'instigateur et le cocréateur du drapeau franco-ontarien. Il s'intéresse en particulier à l'histoire franco-ontarienne, ce dont témoignent ses nombreuses contributions aux *Cahiers Charlevoix*. Il a en outre publié un manuel qui propose une nouvelle thèse mettant à contribution les recherches des trois dernières décennies intitulé *L'Ontario français : des pays-d'en-Haut à nos jours*, un ouvrage qui concourt à redonner à l'histoire franco-ontarienne ses lettres de noblesse. M. Gervais a été directeur de l'enseignement en français à l'Université Laurentienne; il s'est alors battu pendant des années pour promouvoir la langue de Molière et mettre en place des programmes d'études où l'on dispense une formation en français. C'est le cas pour l'École de commerce de cette université; depuis 2005, la faculté dont elle fait partie offre un programme entièrement en français. M. Gervais est entraîné par son enthousiasme et sa ténacité lorsqu'il s'agit d'assurer le rayonnement de la langue et de la culture françaises ou encore de veiller à la reconnaissance des droits de la minorité francophone.

Renée POPOV, *Ouest canadien*

M[me] Renée Popov est une bénévole accomplie. Depuis les trente dernières années, elle a fait partie de divers comités et conseils d'ordre régional et provincial ayant pour but le développement de l'éducation en langue française en milieu minoritaire. D'origine franco-ontarienne, M[me] Popov a fondé la première association régionale de parents francophones en Colombie-Britannique et elle a cofondé la Coalition pour l'éducation en français en Colombie-Britannique, en plus d'en avoir été la porte-parole. Elle a également occupé le poste de vice-présidente de la Fédération des parents francophones de cette province, puis elle a représenté la Colombie-Britannique au sein de la Commission nationale des parents francophones et de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones. De 2002 à 2005, elle a agi à titre de présidente du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, où elle a contribué au développement et à la mise en œuvre d'orientations stratégiques avant-gardistes, dont une qui visait à favoriser le développement de l'identité culturelle francophone des quelque 3 900 élèves des 39 écoles réparties dans l'ensemble de la province. Elle est, depuis deux ans, présidente du conseil d'administration du Centre de leadership et d'aventures en nature, qui vise à encourager le développement identitaire des élèves, en français.

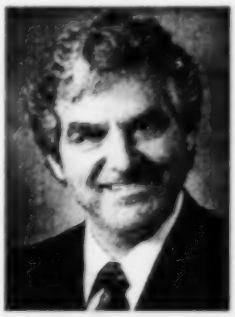

David CHERAMIE, *Amériques*

M. David Cheramie a contribué à remettre sur pied la francophonie cadienne. Directeur du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), M. Cheramie milite à ce titre depuis 1998 en faveur du plein épanouissement du français en Louisiane, et il consacre une grande énergie à attiser la dynamique du fait français en Amérique. Il défend les droits des Louisianais francophones et il s'emploie à tisser des liens entre la Louisiane, l'Acadie et le Québec. Il a représenté l'État de la Louisiane à plusieurs sommets de la francophonie, comme celui de Bucarest et de Moncton, et aussi à des réunions universitaires internationales. M. Cheramie est également très engagé dans la promotion des écoles d'immersion et dans celle de l'enseignement du français dans les écoles primaires de Louisiane. Titulaire d'un doctorat en études francophones, il a rédigé une thèse portant sur Antonine Maillet et Rabelais. Il a de plus réalisé de nombreuses recherches sur la langue française en milieu minoritaire en Amérique du Nord. Ses autres domaines de spécialisation concernent la politique linguistique en éducation et l'immersion. Cet érudit militant est aussi poète : il a été l'instigateur de la revue de création littéraire *Feux follets*, qui publie depuis 1992 l'œuvre de poètes francophones louisianais, à laquelle il participe annuellement.

Alain REY, *Autres continents*

Lexicographe et figure emblématique de la rédaction des Dictionnaires Le Robert, M. Alain Rey a toujours réservé une place de choix au français d'Amérique dans ses ouvrages comme dans les débats publics qu'il a animés. Il a de plus donné un fier coup de main à l'élaboration de la stratégie de promotion du français au Québec. M. Rey a dirigé la réalisation de plusieurs dizaines de dictionnaires, dont le récent *Dictionnaire culturel en langue française* qui témoigne de son ouverture aux autres sociétés. On lui doit l'introduction de québécismes, de variantes néologiques québécoises et d'écrivains d'Amérique dans ses dictionnaires, qui ont rapidement acquis une solide notoriété. M. Rey a même créé un dictionnaire québécois de la langue française, ouvrage qu'il a lui-même baptisé *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. M. Rey est également conseiller de l'équipe qui prépare actuellement un dictionnaire du français standard du Québec à l'Université de Sherbrooke. Le Conseil de la langue française et la maison Le Robert ont déjà publié conjointement trois ouvrages collectifs grâce à l'intervention de M. Rey, soit *La norme linguistique* (1983), *La crise des langues* (1985) et *Politique et aménagement linguistiques* (1987). En somme, M. Rey a participé très activement à élargir les perceptions de la norme du français dans la francophonie.

Présentation des lauréats du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier

Société généalogique canadienne-française
Lauréate du Prix du 3-Juillet-1608

Depuis 1943, la Société généalogique canadienne-française est le chef de file de toute la francophonie en matière de patrimoine généalogique. Elle est une source d'information incontournable pour les scientifiques et a même permis d'établir des règles de recherche qui font désormais de la généalogie une discipline plus exacte et plus fiable. La Société n'a cessé de favoriser l'entraide entre les générations et d'encourager la diffusion et la conservation du patrimoine familial francophone. Son centre de documentation, bien modeste à ses débuts, est devenu aujourd'hui la Maison de la généalogie; il dispose d'un service d'entraide, et on y trouve des microfilms de même que des documents numérisés et des banques de données informatisées. La Société participe en outre à la publication de quantité de livres et de répertoires. Elle met notamment à la disposition des chercheurs et des amateurs, par la publication de son périodique *Mémoires*, des travaux en généalogie et en histoire qui font autorité. Depuis de nombreuses années, elle offre des sessions de formation à des centaines de personnes sur une base annuelle et organise régulièrement des congrès et des voyages. Soutenue par une armée de bénévoles, la Société généalogique canadienne-française compte plus de trois mille sept cents membres; elle représente aujourd'hui le plus important rassemblement de généalogistes de toute la francophonie.

Alain Raimbault
Lauréat du prix Émile-Ollivier

M. Alain Raimbault est poète et auteur de romans pour la jeunesse. Il a laissé derrière lui la France pour venir s'établir en Nouvelle-Écosse, en 1998, où il enseigne depuis dans une école francophone à Grand-Pré. Il a publié des poèmes et des nouvelles dans de nombreuses revues, en France, en Belgique, aux États-Unis et au Québec, notamment dans *Possibles*, *Exit*, *Le Sabord* et *Moebius*. Membre de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et de la Writers' Federation of Nova Scotia, M. Raimbault signe des chroniques littéraires dans la revue en ligne *AnPlus*. Son premier ouvrage, *Herménégilde l'Acadien*, a paru aux éditions Hurtubise HMH (2000). Le prix Émile-Ollivier, en 2007, lui a été décerné pour son roman jeunesse *Le ciel en face*, publié aux éditions Bouton d'or Acadie (2005).

Extraits des discours

Les discours intégraux prononcés par les récipiendaires et les lauréats au cours de la cérémonie se trouvent, en format DVD, dans le site Internet du Conseil à l'adresse www.cslf.gouv.qc.ca (section « Prix et distinctions »). Choisir le prix ou la distinction souhaitée et cliquer sur le nom du récipiendaire ou du lauréat pour accéder à l'enregistrement de son allocution.

Marcel Fournier

« Ce prix représente pour nous (la Société généalogique canadienne-française) le couronnement de nos efforts entrepris depuis soixante ans pour valoriser l'histoire des Canadiens de langue française et leur rayonnement en Amérique. […] Depuis les années 1950, la Société s'associe aux commémorations historiques d'événements liés à la présence historique française en Amérique du Nord. »

Alain Raimbault

« Lorsque je suis arrivé en Nouvelle-Écosse en 1998, je n'avais aucune idée de la réalité de la vie en milieu anglophone. J'ai donc découvert que vivre en milieu minoritaire implique quelques engagements. La défense de la langue française devient un impératif quotidien. »

Jean-Louis Roy

« Jour après jour, dans mes fonctions de premier animateur de la francophonie, j'ai été émerveillé par la richesse linguistique de la communauté francophone internationale. Aucun pays dit francophone n'est unilingue, à l'exception de la France […]. Cette vitalité singulière des langues est une donnée première. »

Michel Rivard

« "Francophone d'Amérique" : ces deux mots reflètent particulièrement bien le travail que j'ai entrepris il y a maintenant 35 ans en devenant faiseur de chansons. J'ai voulu, et je le veux toujours, jumeler les mots hérités de nos ancêtres français à une musique qui témoignerait de notre américanité du Nord. J'ai voulu, et je veux toujours, me servir de cette dualité pour créer des chansons dans lesquelles se retrouvent les amours, les préoccupations et les rêves des gens de mon pays. »

Phil Comeau

« Dans les régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse, on ne se questionnait pas sur nos origines, on parlait français et c'était *« coumme »* ça ! Le besoin de faire reconnaître la langue française et les Acadiens comme citoyens à part entière est devenu très tôt une partie de ma vie quotidienne et professionnelle. […] Acadiens et Québécois, nous avons une histoire et une langue commune. »

Gaétan Gervais

« La présence française en Ontario commence en 1610. Aujourd'hui, l'Ontario français compte 550 000 personnes, dont le quart est né au Québec. Être à la fois – et à part entière – ontarien et franco-ontarien, tel est le double défi que doit relever la communauté franco-ontarienne. […] Le Québec et les minorités françaises du Canada partagent non seulement une *langue*, mais aussi une *histoire* et une *culture*. »

Renée Popoy

« Les victoires pour l'obtention de l'éducation de nos enfants en français et de la gestion scolaire sont le résultat de batailles de longue haleine devant les tribunaux provinciaux et hors des tribunaux par deux générations de parents déterminés et engagés d'un océan à l'autre. Aujourd'hui, nous avons et gérons nos propres écoles. »

David Cheramie

« Fils de parents francophones, j'ai été élevé dans la seule langue prometteuse d'avenir chez nous (en Louisiane), l'anglais. L'apprentissage du français m'a offert un monde plus élargi par la diversité […]. Je suis certain que dans les années à venir, d'autres Louisianais vont continuer la tradition de puiser dans ce trésor de la langue française […]. »

Alain Rey

« Le français n'appartient pas aux Français mais à tous ceux et celles qui le parlent et qui l'entendent, au sens ancien de comprendre, qui l'écrivent et qui le lisent. Il appartient autant, et sinon plus, à ceux qui ont dû faire des efforts pour l'apprendre […] La francophonie […] est, et doit être, un combat éternel, comme la paix. Longue vie aux variétés du français ! »

Journée de réflexion : « Les défis du français au Québec »

Le 23 novembre dernier, le Conseil a participé à une journée d'échanges qui s'est déroulée à l'Université McGill, dans le but d'alimenter sa réflexion sur les défis qui se posent au Québec à propos de l'usage du français.

Discours de clôture du président du Conseil supérieur de la langue française

« Les spécialistes de divers horizons conviés à faire part de leurs commentaires et critiques sur *Les nouveaux défis*[1] l'ont fait en toute liberté; la diversité des points de vue sur les quatre thèmes proposés par les organisateurs a été du plus grand intérêt, ce qui, évidemment, rend difficile toute synthèse. Je me contenterai donc de revenir sur certaines des positions exprimées en faisant valoir mon point de vue, qui ne correspond pas nécessairement à une position du Conseil supérieur de la langue française (CSLF).

Thème 1 : Les nouvelles technologies et les professions langagières

« Les nouvelles technologies ont modifié considérablement les pratiques d'écriture de ceux qui exercent des professions langagières, plus particulièrement les journalistes. Elles facilitent la production rapide de textes, documents et reportages, créant du même coup une pression accrue pour leur sortie de plus en plus rapide. Les textes soignés, léchés, révisés, soigneusement documentés d'il y a 30 ans sont maintenant relativement rares. Par conséquent, un jugement porté sur la qualité de la langue des professionnels de l'information, en production orale ou écrite, doit prendre en compte ces contraintes nouvelles. Corollaire quasi obligé, il faudrait renforcer la formation linguistique des langagiers pour que soit maintenue la qualité de la langue malgré ces nouvelles conditions de travail. La profession de traducteur est également soumise à de nouvelles exigences qui n'atténuent d'aucune manière l'obligation de qualité.

« On convient enfin qu'il n'y a pas lieu d'être aussi alarmistes à propos de la maîtrise de la langue des jeunes diplômés, une progression constante de la situation étant observée depuis quelques années. Plus inquiétante toutefois est l'augmentation observée de l'écart entre ceux qui maîtrisent la langue, de plus en plus nombreux, et les autres qui y parviennent moins, écart qui paraît en corrélation avec la classe sociale des étudiants. Et on a remis en question, dans ce cas, le rôle de l'école qui doit donner à tous les moyens de maîtriser la langue.

« Les langagiers invités font valoir qu'ils ne sont pas davantage gardiens de la langue que d'autres. Je pense qu'ils le sont tout autant que tous les autres professionnels de la langue, les journalistes, les communicateurs, les publicitaires, les enseignants, les hommes publics. Ils contribuent puissamment à transmettre la langue et influent sur son état général.

Thème 2 : L'évolution de la norme

« Il se dégage des discussions que l'on n'est pas encore en mesure de décrire une norme du français au Québec. L'ouvrage de Marie-Éva de Villers décrit l'une de ces normes, basée sur le discours de "scripteurs exemplaires". Un processus de normalisation du français au Québec n'est pas encore achevé… et il ne le sera probablement jamais, tout ouvrage de description n'étant forcément que l'illustration d'un usage à un moment donné.

« Il me semble cependant qu'un consensus semble se dégager, non pas tant sur une norme, que sur l'idée suivante : une langue perçue comme "correcte", à l'oral et à l'écrit, en est une qui, tout en conservant, le cas échéant, ses caractéristiques locales, permet une communication efficace avec les autres locuteurs de l'espace francophone. Tous les Québécois doivent se voir offrir la possibilité, par le biais de l'école évidemment, d'atteindre une telle compétence langagière; la mise en œuvre de cette compétence relevant d'un choix personnel.

Thème 3 : Langue, identité et intégration de la diversité

« Un commentateur a fait valoir ses réticences devant les trois modèles d'inclusion dans la société québécoise présentés par Michel Pagé, critiquant plus particulièrement l'interprétation faite de la pensée de Fernand Dumont présentée comme représentative du modèle d'assimilation culturelle complète. Les divergences de points de vue entre l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le CSLF ont été soulevées, notamment en ce qui concerne l'état de la langue commune d'usage public (LCUP); les indicateurs de l'OQLF invitent à être moins optimiste que les données du CSLF et sont présentés comme plus représentatifs de la réalité linguistique du Québec.

« Pour un autre commentateur, la langue est vue comme un outil de communication, dont l'existence et la survie sont soumises à de nombreuses influences. Il n'est donc guère possible de prévoir sa durée de vie. Qu'en sera-t-il du français au Québec dans cent ans? Nul ne le sait. L'équilibre linguistique actuel existe parce qu'il est consenti et avantageux; l'adhésion à une langue se faisant aussi par calcul, parce qu'on y trouve son compte. Un bris d'équilibre est peut-être en vue. Ainsi, la pression de plus en plus forte pour l'apprentissage de l'anglais chez les francophones peut entraîner un conflit créé par la généralisation du bilinguisme individuel dans un état officiellement unilingue.

« Toutes ces considérations ne sont pas étrangères aux préoccupations du CSLF et font partie de son contexte de réflexion. Nous avons fait le choix d'agir en vue d'un horizon prévisible, tentant de concilier des volontés individuelles avec des intérêts collectifs, une volonté de bilinguisme dans un État dont le caractère français est accepté par la grande majorité de la population du Québec. Quant à l'indice du français, langue d'usage public, sa mise au point n'a jamais eu pour objectif de donner une image plus "rose" de l'avenir linguistique du Québec; il permettait cependant de faire état de la contribution à la construction du visage français du Québec de toutes ces personnes qui, tout en favorisant l'usage d'une langue maternelle autre que le français dans leur espace privé, emploient le français dans l'espace public, satisfaisant ainsi aux obligations de la Charte de la langue française. Le Conseil est cependant d'avis que, pour rendre compte de la situation linguistique du Québec, il faut retenir également, mais non exclusivement, d'autres variantes comme les transferts linguistiques, la langue maternelle, etc. C'est en effet à partir d'un faisceau d'indices qu'on parviendra à se faire une meilleure image de la place du français au Québec.

« Le CSLF continuera à suivre de près l'évolution de la situation linguistique et à donner son avis sur le sujet, dans le cadre de son mandat. Il portera une attention particulière à la francisation des nouveaux immigrants et aux actions à prendre pour que deviennent évidents les avantages qu'ils peuvent tirer de

1. De l'accueil à l'intégration : Les nouveaux défis, Conseil supérieur de la langue française et Fides, 2005.

la maîtrise du français, tant pour faciliter leur intégration au milieu du travail que pour leur participation au développement de la société québécoise.

Thème 4 : Langue et mondialisation

« Après avoir mis en doute le constat souvent fait de l'atteinte des objectifs premiers de la "loi 101", l'un des commentateurs suggère que la seule chose qui compte, c'est que le français devienne la langue commune de l'ensemble des Québécois. Ainsi, compte tenu des résultats mitigés de la "loi 101", on voit mal comment l'État pourrait investir dans le multilinguisme ou faire sa promotion. Le choix du bilinguisme, de préférence diversifié (français et toute autre langue), relève d'un choix individuel.

« Un autre commentateur soutient qu'il faut relire la politique linguistique en fonction du statut international de l'anglais. En premier lieu, l'idée du multilinguisme ne paraît guère réaliste pour le Québec, ni même nécessaire; la personne allophone sera en effet toujours favorisée par rapport à un Québécois qui apprend sa langue et qui n'est guère en mesure d'actualiser sa compétence en langue tierce dans le milieu québécois. En second lieu, la connaissance de l'anglais suffit pour faire face à la mondialisation et il faut renforcer son apprentissage. Le défi consiste à profiter de la facilité d'apprentissage de l'anglais tout en protégeant la langue française. Il faut en effet éviter que le mécontentement d'un grand nombre de parents francophones à propos de la qualité de l'enseignement de la langue anglaise ne devienne le point de départ d'un mouvement d'ouverture à l'école anglaise.

« Le CSLF croit que nous devrons adapter notre stratégie linguistique à un monde où semblent prédominer les considérations commerciales ou économiques. Dans un tel contexte, le Québec ne peut tirer aucun avantage à faire cavalier seul. Il faut entretenir ou construire des alliances avec des partenaires de l'espace continental américain et de la Francophonie pour renforcer certains droits linguistiques non couverts par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. De plus, dans le cadre d'une stratégie linguistique repensée, il faut favoriser l'apprentissage d'autres langues, ce qui ne va pas forcément à l'encontre de la promotion de langue française, ni de son renforcement dans l'espace québécois. Une telle action permettrait d'accentuer ce qui constitue une caractéristique du Québec, et particulièrement de Montréal, où un taux élevé de la population connaît plus de deux langues. »

Liste des participants aux séances plénières

Georges Bastin, Marc Charron, Dominique Payette, Réjean Roy, Jean Dolbec, Luc Ostiguy, Marie-Éva de Villers, Chantal Bouchard, Simon Langlois, Daniel Weinstock, Michel Pagé, Michel Venne, David Robichaud, Henri Laberge, Christine Fréchette, Alexandre Stefanescu, Gretta Chambers, Guy Rocher.

Études et recherches

La fréquentation du réseau scolaire anglophone

Paul Béland

La Charte de la langue française a eu un effet majeur sur la fréquentation des réseaux scolaires de langue française et anglaise. Les allophones qui fréquentaient surtout les écoles de langue anglaise (85 % en 1971) se retrouvent maintenant plutôt dans le réseau scolaire francophone (79 % en 2004)[2]. En 1977, 16,7 % des élèves fréquentaient une école de langue anglaise, et ce pourcentage a diminué jusqu'à 9,6 % en 1992. Par contre, les années 1990 et 2000 montrent un renversement de cette tendance, si bien que 11,2 % des élèves reçoivent un enseignement en anglais en 2004.

L'analyse des séries statistiques portant sur l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire des années 2000 à 2004, qu'on peut consulter sur le site Internet du ministère de l'Éducation, permet d'expliquer au moins en partie la croissance observée au cours des dernières années. Soulignons d'abord que sur l'île de Montréal, la situation est différente de celle qu'on observe dans le reste du Québec. Alors que sur l'île le pourcentage d'élèves fréquentant une école de langue anglaise diminue (26,1 % en 2000; 25,9 % en 2004), il augmente à l'extérieur de l'île, passant de 6,4 % à 6,9 %. Cette statistique globale qui concerne l'île de Montréal masque toutefois des changements de comportement, puisque les francophones de l'île de Montréal fréquentent davantage les écoles anglaises alors que les anglophones et allophones font l'inverse.

L'admissibilité des jeunes à l'enseignement en anglais étant déterminée, entre autres, par les caractéristiques de leurs parents, la langue d'enseignement des enfants sera influencée par leur langue maternelle et leur statut migratoire. Ainsi, en 2004, 2,4 % des francophones de langue maternelle de l'ensemble du Québec, 80,1 % des anglophones et 20 % des allophones (excluant les Autochtones) recevaient un enseignement en anglais. Étant donné cette propension fort différente à recevoir un enseignement en anglais, il faut s'attendre à ce qu'un changement du poids des divers groupes linguistiques entraîne une variation de la fréquentation des réseaux linguistiques. De 2000 à 2004, les francophones sont passés de 81,8 % de

2. Paul BÉLAND, *La fréquentation du réseau scolaire anglophone : une étude exploratoire des statistiques de 2000 à 2004*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2006, 21 p.

Suite

la population scolaire à 80,2 %, tandis que le pourcentage d'allophones a augmenté : il se situait à 9,8 % en 2004, et atteint ensuite 11,2 %. Le poids des anglophones est demeuré stable, aux environs de 8,4 %. En nombre absolu, les écoles du Québec ont perdu au cours de cette période 39 164 élèves francophones et 1 008 élèves anglophones, tandis qu'elles ont gagné 12 728 élèves allophones. Ce changement de la composition linguistique des élèves serait responsable d'environ 50 % de l'augmentation de la fréquentation du réseau anglophone.

Une autre partie de l'augmentation peut être attribuée à une tendance plus élevée des francophones à recevoir l'enseignement en anglais : 2,0 % d'entre eux étaient dans le réseau de langue anglaise en 2000, comparativement à 2,4 % en 2004. Ce dernier phénomène s'observe dans pratiquement toutes les régions du Québec, il ne s'agit donc pas d'un phénomène montréalais.

Les anglophones et les allophones fréquentent moins les écoles de langue anglaise, une diminution de 1,5 point et de 1,2 point respectivement. Dans la région de Montréal, cette diminution est de 2,1 points et de 0,8 point. Chez les allophones, elle provient d'un changement de leur origine linguistique et non d'une nouvelle orientation linguistique. Ce phénomène est possible puisque la fréquentation des écoles de langue anglaise par les allophones varie de plusieurs points de pourcentage selon le pays de naissance des jeunes immigrants et selon les langues maternelles. Plus de 25 % des élèves provenant de certains pays reçoivent l'enseignement en anglais, alors que ce pourcentage est inférieur à 5 % parmi ceux provenant d'autres pays. Des écarts semblables s'observent entre les allophones de différentes langues maternelles. Les données sont insuffisantes pour expliquer entièrement ces variations; toutefois, une partie de ces différences proviennent de l'appartenance de certains élèves à des communautés liées à l'ancienne immigration. La situation antérieure des parents de ces derniers ferait en sorte qu'ils peuvent recevoir l'enseignement en anglais. La diminution de la proportion des allophones issus de familles établies depuis plusieurs générations, provoquée par l'arrivée de nouveaux immigrants, expliquerait la diminution de la propension des allophones à fréquenter des écoles de langue anglaise.

L'analyse a aussi montré que l'immigration favorise le réseau scolaire de langue française de l'île de Montréal : 10,4 % des jeunes migrants reçoivent l'enseignement en anglais, comparativement à 28,4 % des élèves nés au Québec. Cet écart n'est pas étonnant puisque la majeure partie de ces jeunes migrants ne peuvent recevoir l'enseignement en anglais, leurs parents n'étant pas nés au Canada et n'y ayant pas fait d'études primaires ou secondaires. Le même phénomène pourrait expliquer une partie de la diminution de la fréquentation des écoles anglaises par les élèves anglophones. Les parents de ces jeunes anglophones peuvent être des immigrants de langue maternelle tierce qui ont effectué une substitution linguistique vers l'anglais. Ces parents, nés et ayant été scolarisés à l'extérieur du Canada, ne peuvent donc pas facilement inscrire leurs enfants à une école du réseau anglais. D'autres anglophones peuvent avoir volontairement choisi l'enseignement en français.

En résumé, de 2000 à 2004, la fréquentation des réseaux de langue française et anglaise est influencée par quelques grandes tendances, dont certaines agissent en faveur d'un réseau linguistique et certaines en faveur de l'autre. D'abord, les francophones de toutes les régions du Québec s'inscrivent davantage dans les écoles de langue anglaise, 2,0 % en 2000 comparativement à 2,4 % en 2004. Dans les écoles de l'île de Montréal, les anglophones ont moins tendance à fréquenter le réseau anglais : 82,4 % en 2000 et 80,3 % en 2004. Les substitutions linguistiques vers l'anglais effectuées par des parents allophones immigrants pourraient expliquer une partie de cette diminution. Le pourcentage d'allophones de l'île recevant l'enseignement en anglais diminue au cours de la période, passant 21,8 % à 21,0 %. Cette tendance ne reflète pas une modification de l'orientation linguistique, mais plutôt un changement de leur origine linguistique, notamment une diminution du pourcentage d'élèves provenant de l'ancienne immigration. L'augmentation du nombre d'élèves immigrants favorise le réseau de langue française, tandis que la réduction du pourcentage de francophones parmi l'ensemble des élèves entraîne un accroissement de la fréquentation du réseau de langue anglaise.

Le français et les jeunes

Nathalie St-Laurent

C'est en février dernier qu'ont pris fin les consultations menées par le Conseil auprès des personnes âgées entre 25 et 35 ans, dans le cadre du projet Le français et les jeunes. Le processus visait à connaître le point de vue des jeunes issus de différents milieux sur la question du français au Québec.

Douze groupes de discussion ont été organisés dans diverses régions du Québec et aussi à Montréal, où plus de la moitié des personnes ont été interrogées. En tout, près d'une centaine de francophones, anglophones et néo-Québécois ont participé aux discussions portant notamment sur l'intégration des immigrants, sur l'usage du français au travail, dans les nouvelles technologies en général, dans les commerces et l'espace public, et sur l'apprentissage d'autres langues. Une attention particulière a été portée à l'intérêt qu'ils accordent à la maîtrise du français et à son importance sur le marché du travail, à la place qu'occupe la langue dans leur définition de ce qu'est un Québécois, ainsi qu'aux enjeux auxquels fera face la langue française, à court terme.

Le rapport de ces rencontres est actuellement en rédaction et paraîtra au cours de l'année 2008.

Nouvelles publications

Français, diversité culturelle et diversité linguistique*

À consulter dans le site Internet du Conseil

Réjean Roy, avec la collaboration de Pierre Georgeault

L'analyse faite dans ce document montre qu'il n'y a pas nécessairement convergence entre les intérêts culturels d'une nation et ses intérêts linguistiques. Par exemple, l'importation d'émissions américaines doublées en français est peut-être discutable sur le plan culturel, mais elle ne l'est pas sur le plan linguistique.

En outre, si l'existence d'organismes ou de traités comme l'OMC ou l'ALENA peut apparaître comme un obstacle à la survie de certaines politiques culturelles nationales, elle ne remettra pas nécessairement en cause l'existence des lois linguistiques qui gouvernent le fonctionnement des industries culturelles. Les responsables américains et ceux de bien d'autres pays sont en effet conscients que, pour être consommés sur les marchés internationaux, productions audiovisuelles, livres, magazines et autres produits culturels doivent généralement être traduits. Mais il pourra y avoir des contestations.

Ce document montre aussi que l'élimination des politiques linguistiques nationales relatives à la création et à la diffusion des produits et des services culturels n'aurait sans doute pas tous les effets négatifs appréhendés. En effet, l'efficacité de certaines politiques a déjà commencé à décroître en raison de l'apparition de technologies nouvelles et de la migration des consommateurs vers d'autres médias (ex. : Internet plutôt que la radio traditionnelle). Et il y a peu de doute que cette tendance se poursuivra dans les années à venir.

Finalement, il appert qu'il n'est pas facile de définir avec précision quels sont les droits linguistiques des consommateurs de produits culturels. Par exemple, les Québécois doivent avoir accès à des films en français, certes, mais ce droit s'applique-t-il à tous les films? Partout? Quel que soit le support? Qu'est-ce que cela signifie pour le gouvernement du Québec? Dans le contexte décrit dans ce document, comment celui-ci pourra-t-il le mieux favoriser la diversité linguistique dans le secteur des industries culturelles?

Dans un univers aux frontières de plus en plus extensibles, un univers où la présence d'un contenu anglophone signifie de moins en moins l'absence d'un produit francophone, l'heure n'est plus à la défensive, à l'édification de barrières, mais bien à l'offensive, à la prise de mesures favorisant l'occupation de l'espace disponible. En ce début de millénaire, la diversité linguistique, comme le veut l'adage, ne sourira sans doute qu'aux audacieux.

Protéger la langue à l'ère de la mondialisation*

Christine Fréchette

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO ne traite pas de la capacité des États à protéger, à soutenir ou à promouvoir une langue, à moins que celle-ci ne constitue une composante d'un bien ou d'un service culturels (disque, livre ou film, par exemple).

Par conséquent, la législation linguistique visant à assurer la visibilité du français au Québec, à établir des règles pour les renseignements accompagnant un bien ou un service (comme la langue d'étiquetage ou celle des modes d'emploi), ou encore les prescriptions linguistiques en matière de qualification professionnelle pourraient éventuellement être considérées comme entravant la libre circulation des biens et des services. Certains signes laissent entrevoir que cette possibilité n'est pas que virtuelle.

Dès lors, une démarche fondée sur une approche d'ouverture à la diversité linguistique visant à faire reconnaître partout dans le monde le droit des États à protéger, à soutenir et à promouvoir une langue apparaît judicieuse.

* Ces textes engagent la réflexion du Conseil, mais ne constituent pas une position officielle de l'organisme.

Prix

Journalistes honorées pour la qualité de la langue

M^me^ Danielle Laurin et M^me^ Céline Galipeau ont remporté, en novembre 2006, les prix que le Conseil supérieur de la langue française attribue chaque année à des journalistes de la presse écrite et des médias électroniques pour leur contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité. Le prix Jules-Fournier a été remis à M^me^ Danielle Laurin, journaliste-pigiste pour divers magazines et journaux, dont la revue *L'actualité*. M^me^ Céline Galipeau, chef d'antenne à Radio-Canada, a obtenu le prix Raymond-Charette. La cérémonie s'est déroulée pendant le banquet du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'Université du Québec à Montréal le 25 novembre dernier.

Le président du Conseil, M. Conrad Ouellon, a indiqué que le jury avait choisi M^me^ Laurin pour « le style simple et imagé » qui caractérise ses articles, et pour « la connivence qu'elle crée avec le lecteur et son habileté à manier les registres de langue de façon à rendre ses entrevues vivantes ». Les raisons qui ont motivé le choix du jury dans le cas de M^me^ Galipeau sont « la langue de qualité » qu'elle « emploie de façon constante, quels que soient ses lieux d'activité », ainsi que « son talent à faire comprendre l'information complexe et l'élégance de son style empreint de sensibilité ». À propos du prix Raymond-Charette, le président a tenu à préciser que, bien que les lauréats de ce prix aient souvent été des journalistes de la radio et de la télé de Radio-Canada, les journalistes des autres stations sont les bienvenus pour soumettre des candidatures. « La qualité de la langue utilisée dans les bulletins de nouvelles des stations privées est tout aussi bonne que celle qu'on entend à la station publique », a souligné le président.

Une bourse de 5 000 $ et un parchemin calligraphié ont été remis à chacune des lauréates.

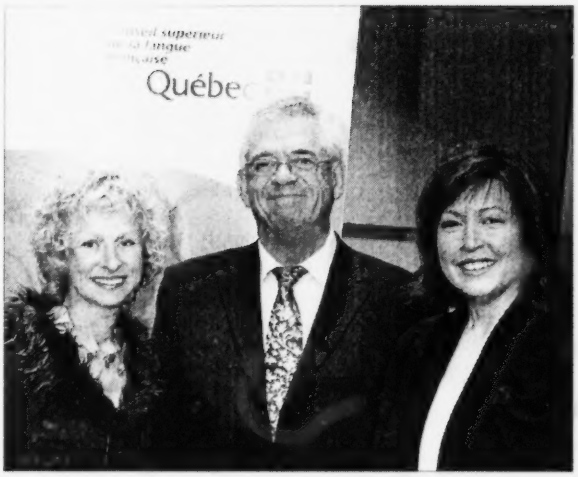

M^me^ Danielle Laurin, M. Conrad Ouellon, M^me^ Céline Galipeau

Les notices biographiques des lauréates se trouvent dans le site Internet du Conseil, dans la section « Prix et distinctions ».

Prises de position récentes des membres du Conseil supérieur de la langue française

Position du Conseil sur les indicateurs de la situation linguistique

Les membres du Conseil supérieur de la langue française conviennent :

- que la description de la situation linguistique au Québec est fort complexe;
- que la seule façon de rendre compte de cette complexité est d'obtenir le maximum d'information pour couvrir tous les angles de vue.

En conséquence, le Conseil considère qu'il faut privilégier la complémentarité des informations fournies par des indicateurs tels que la langue d'usage public, la langue maternelle, la langue d'usage à la maison, de même que les substitutions linguistiques.

Position du Conseil sur l'action positive de la société civile dans le dossier linguistique

Après avoir analysé la conjoncture linguistique des derniers mois, les membres du Conseil ont noté le rôle positif joué par des organismes de la société civile pour faire respecter le droit des consommateurs d'être servis en français ou pour faire du français la langue commune au Québec, et plus particulièrement à Montréal.

Ils mandatent leur président pour envoyer aux organismes en question une lettre de félicitations pour les actions menées et pour rappeler le rôle primordial que doivent jouer les organismes de la société civile dans l'affirmation du respect des droits des francophones au Québec.

Séminaire à Genève

Le Conseil a participé, les 6 et 7 novembre dernier, au Séminaire international intitulé « L'intercompréhension entre langues voisines », en référence à la capacité qu'ont deux locuteurs de langue différente de communiquer ensemble, chacun dans sa langue respective. Le Conseil a alors été en mesure de constater que cette problématique convient difficilement à la situation du Québec, laquelle diffère passablement de celle de la plupart des pays européens. Les représentants du Conseil n'ont donc pas entériné la résolution adoptée au cours du colloque. Toutefois, le Québec pourra s'inspirer des résultats des travaux des organismes européens, particulièrement en ce qui touche la question des attitudes envers les locuteurs d'autres langues.

IIIe Séminaire interaméricain à Rio

Le président et le directeur de la recherche et de l'administration du Conseil ont participé, les 29 et 30 mai 2006, au IIIe Séminaire interaméricain sur la gestion des langues qui se tenait à Rio de Janeiro, au Brésil. Le thème était « Les politiques linguistiques au sein des Amériques dans un monde multipolaire ». L'objectif du Séminaire consistait à définir des actions visant à préserver et à promouvoir la diversité linguistique sur le continent américain. Un quatrième séminaire interaméricain devrait avoir lieu en 2008, à Ottawa.

Participation du président à des congrès à l'extérieur du Québec

Le président a participé au 59e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), qui s'est déroulé à Moncton, du 28 au 30 septembre 2006, ainsi qu'au Congrès de l'Association américaine de linguistique appliquée (AAAL) organisé conjointement avec l'Association canadienne de linguistique appliquée.

Nouvelle ministre

À la suite des élections provinciales en mars 2007, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination de son cabinet et a désigné Mme Christine St-Pierre à titre de ministre responsable de la Charte de la langue française. Le Conseil tient à remercier Mme Line Beauchamp, qui a occupé ce poste du mois d'avril 2003 à mars 2007, ainsi que son équipe pour leur intérêt et leur appui dans les dossiers portant sur la langue française.

Poste de membre du Conseil à combler

Dans une lettre datée du 1er septembre dernier, Mme Jane Jenson a remis sa démission à titre de membre du Conseil supérieur de la langue française. Le poste demeure vacant depuis. Le Conseil compte huit membres, dont le président du Conseil, tous nommés par le gouvernement du Québec.

Cérémonie symbolique

Le président a procédé à la remise symbolique du Prix du 3-Juillet-1608 au Cercle Molière, à l'occasion d'une cérémonie célébrant le 80e anniversaire de cette troupe de théâtre, à Winnipeg (Manitoba). Cette remise a eu lieu peu de temps après l'attribution officielle en 2006 à l'Assemblée nationale du Québec. L'événement a été organisé avec la collaboration du Bureau du Québec à Toronto.

Pour s'abonner au Bulletin

L'abonnement au *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* est gratuit. Pour recevoir la version imprimée, faire un changement d'adresse ou annuler un abonnement, il suffit de retourner ce coupon, dûment rempli, par la poste. Vous pouvez également télécharger la version électronique du *Bulletin*, à l'adresse Internet suivante : www.cslf.gouv.qc.ca.

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

Ville _____

Province _____

Pays _____

Code postal _____

Cette adresse est celle de
☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est
☐ un nouvel abonnement
☐ un changement d'adresse
☐ une annulation

Champs d'activité ou d'intérêt :

_____

Préciser, s'il y a lieu :

_____

Exemples : Professeur de **philosophie**
Journaliste **chroniqueur en économie**

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec.

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres, nommés par le gouvernement.

Ces membres sont :

M. Conrad **Ouellon**,
président;

M^me^ Isabelle **Beaulieu**,
politologue;

M. Mario **Beaulieu**,
éducateur au Centre jeunesse de Laval;

M^me^ Enith **Ceballos**,
professeure d'espagnol à l'Université Laval;

M^me^ Louise **Laurin**,
porte-parole de la Coalition pour déconfessionnaliser le système scolaire;

M^me^ Lorraine **Pagé**,
présidente du jury des prix;

M. Roger **Plamondon**,
consultant.

Le *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* paraît habituellement 1 fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Conception graphique
Perfection Design

Mise en pages et édition électronique
Interscript

Impression
JB Deschamps

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
1998 ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Adresser toute correspondance à :

Stéfanie Vallée

Responsable des communications
Conseil supérieur de la langue française

800, place D'Youville, 13^e^ étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418 643-2956
Télécopieur : 418 644-7654

Courriel : stefanie.vallee@cslf.gouv.qc.ca

Conseil supérieur de la langue française
Québec

Port de retour garanti

Numéro d'enregistrement de la Société canadienne des postes 40009655